

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ASTERS MTB SARL

Mise à jour : mars 2026

Article 1 – Identité du vendeur

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « **CGV** ») s'appliquent aux prestations vendues directement par **ASTERS MTB SARL**, société à responsabilité limitée, domiciliée **467 Route de la Fretallaz, 74370 Fillière**, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le numéro **SIRET 993 518 588 00013**, numéro de TVA intracommunautaire **FR13993518588**,

e-mail : contact@asters-mtb.com

téléphone : **06 88 47 91 42**

site internet : **www.asters-mtb.com**

ASTERS MTB SARL est ci-après dénommée « **ASTERS MTB** ».

Les prestations sont encadrées par un moniteur VTT diplômé d'État, ou par tout autre intervenant dûment qualifié mandaté par ASTERS MTB, ci-après dénommé « **le Moniteur** ».

Article 2 – Objet et champ d'application

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles ASTERS MTB vend directement à ses clients des prestations d'encadrement, de coaching, de guidage, d'enseignement, d'animation et d'entraînement dans le domaine du VTT et des disciplines assimilées.

Elles s'appliquent à toute réservation ou commande conclue :

- en direct,
- par téléphone,
- par courrier électronique,
- via le site internet,
- ou par tout autre moyen de communication à distance ou sur place.

Toute réservation ou commande implique la lecture et l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

Article 3 – Définitions

Au sens des présentes CGV :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui réserve une prestation auprès d'ASTERS MTB ;
 - **Participant** : toute personne prenant part effectivement à la prestation, qu'elle soit ou non le Client payeur ;
 - **Prestation** : toute activité sportive ou pédagogique vendue directement par ASTERS MTB ;
 - **Moniteur** : le professionnel chargé de l'encadrement de la prestation ;
 - **Support durable** : tout support permettant au Client de conserver les informations qui lui sont adressées, notamment par courrier électronique.
-

Article 4 – Prestations vendues directement par ASTERS MTB

ASTERS MTB propose notamment à la vente directe les prestations suivantes :

- cours particuliers ou collectifs ;
- coaching technique ;
- sorties guidées à la demi-journée ou à la journée ;
- stages techniques sur un ou plusieurs jours ;
- ateliers thématiques ;
- prestations pour groupes constitués, entreprises, clubs, collectivités ou évènements.

Chaque prestation peut faire l'objet d'un descriptif, d'un devis, d'un bulletin d'inscription, d'un programme, d'une fiche pratique ou d'un échange écrit précisant notamment :

- la nature de la prestation ;
 - la date ou la période ;
 - le lieu ou la zone de pratique ;
 - la durée ;
 - le niveau requis ;
 - le nombre minimal et maximal de participants ;
 - le prix ;
 - les éléments inclus et non inclus ;
 - le matériel requis.
-

Article 5 – Prestations exclues du champ des présentes CGV

Les présentes CGV ne régissent pas la vente au client final de séjours packagés, voyages, forfaits ou prestations touristiques commercialisés par un tiers, y compris lorsqu'ASTERS MTB intervient dans leur conception, leur préparation technique, leur repérage, leur organisation sportive ou l'encadrement terrain.

Lorsque de telles prestations sont commercialisées au client final par une agence de voyage ou tout autre opérateur tiers, les conditions contractuelles applicables au client final pour la vente de ces prestations relèvent exclusivement des documents contractuels du vendeur concerné.

Dans ce cas, ASTERS MTB intervient uniquement, selon les hypothèses, comme prestataire technique, concepteur sportif, accompagnateur terrain ou encadrant.

Les participants demeurent toutefois tenus de respecter toutes les consignes techniques, de sécurité, de niveau et de matériel communiquées par ASTERS MTB pour la partie sportive de la prestation.

Article 6 – Documents contractuels et formation du contrat

Le contrat entre ASTERS MTB et le Client est formé par les documents suivants, par ordre de priorité décroissant :

1. le devis, bulletin d'inscription ou formulaire de réservation validé par le Client ;
2. le descriptif ou programme de la prestation communiqué au Client ;
3. les présentes CGV ;
4. le cas échéant, les échanges écrits de confirmation adressés par ASTERS MTB.

En cas de contradiction entre ces documents, le document de rang supérieur prévaut.

La réservation devient définitive après :

- réception de la demande de réservation du Client ;
- acceptation de celle-ci par ASTERS MTB ;
- et encaissement de l'acompte éventuellement demandé.

ASTERS MTB adresse ensuite au Client une confirmation de réservation sur support durable.

Article 7 – Réservation et inscription

La demande d'inscription peut être effectuée auprès d'ASTERS MTB par téléphone, e-mail, formulaire en ligne ou tout autre moyen proposé par ASTERS MTB.

Le Client communique, selon les cas :

- ses nom, prénom et coordonnées ;
- le nom des participants ;
- le niveau technique et physique déclaré ;
- toute information utile à la bonne réalisation de la prestation.

ASTERS MTB se réserve le droit de refuser une inscription incomplète, incohérente, ou manifestement inadaptée au niveau ou aux conditions de la prestation proposée.

L'inscription n'est réputée acceptée qu'après confirmation expresse d'ASTERS MTB.

Article 8 – Prix – Acompte – Solde – Frais annexes

8.1 Prix

Les prix applicables sont ceux communiqués au Client au moment de la réservation. Sauf mention contraire, les prix s'entendent en euros, toutes taxes comprises, pour la seule prestation d'encadrement sportif vendue par ASTERS MTB.

Le prix peut être fixé :

- par participant ;
- par groupe ;
- à la demi-journée, à la journée ou au forfait ;
- selon la durée, le niveau, le nombre de participants, le terrain, l'engagement, les objectifs pédagogiques et les contraintes particulières de la prestation.

8.2 Acompte

ASTERS MTB peut demander un acompte à la réservation.

Sauf stipulation particulière, cet acompte est de **30 %** du prix total de la prestation.

La réservation n'est considérée comme définitive qu'à réception de cet acompte, sauf accord écrit contraire d'ASTERS MTB.

8.3 Solde

Sauf mention contraire :

- le solde est payable au plus tard au début de la prestation ;
- ou à la date indiquée dans la confirmation de réservation, le devis ou le bulletin d'inscription.

8.4 Frais annexes

Sauf mention contraire expresse, ne sont pas inclus dans le prix :

- le transport ;

- les navettes ;
- les remontées mécaniques ;
- l'hébergement ;
- la restauration ;
- les boissons ;
- la location, réparation ou remplacement du matériel ;
- les assurances personnelles ;
- plus généralement, toute dépense non expressément indiquée comme incluse.

Les frais annexes éventuellement engagés pour les besoins de la prestation restent à la charge du Client.

8.5 Moyens de paiement

Le règlement peut être effectué par :

- virement bancaire (coordonnées ci-après) ;
- chèque bancaire ;
- espèces, dans la limite légale ;
- paiement en ligne, si cette modalité est proposée ;
- ou tout autre moyen expressément accepté par ASTERS MTB.

Coordonnées bancaires :

IBAN : FR76 1009 6180 2800 0879 3870 215

BIC : CMCIFRPP

Article 9 – Absence de droit de rétractation dans certains cas

Lorsque la prestation vendue par ASTERS MTB constitue une activité de loisirs devant être fournie à une date ou selon une période déterminée, le Client est informé qu'il ne bénéficie pas du droit de rétractation prévu pour les contrats conclus à distance ou hors établissement, conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation.

En dehors de cette hypothèse, les règles légales applicables demeurent réservées.

Article 10 – Prérequis techniques, physiques et aptitude

Certaines prestations supposent un niveau technique, une condition physique, une expérience, une autonomie ou un équipement minimal.

Le Client et, le cas échéant, chaque Participant, s'engagent à communiquer des informations sincères et exactes sur :

- leur niveau de pratique ;
- leur condition physique ;
- leur expérience ;
- leurs éventuelles limitations ;
- et plus généralement tout élément susceptible d'avoir une incidence sur le bon déroulement de la prestation.

Le Participant qui déclare à tort disposer du niveau requis assume les conséquences qui pourraient résulter de cette déclaration erronée.

ASTERS MTB se réserve le droit :

- de refuser une inscription ;
- de réorienter le Participant vers une prestation plus adaptée ;
- de modifier le programme ;
- ou d'exclure un Participant de tout ou partie de la prestation, lorsque son niveau, sa condition physique, son comportement ou son équipement apparaissent incompatibles avec la sécurité, le niveau annoncé ou le bon déroulement de la prestation.

Sauf faute prouvée d'ASTERS MTB, une telle décision ne donne pas lieu à indemnisation.

Article 11 – Santé

Chaque Participant déclare être apte à la pratique de l'activité réservée.

Il lui appartient de signaler avant la prestation à ASTERS MTB tout problème de santé, traitement médical, blessure, fragilité, contre-indication, handicap, appréhension particulière ou antécédent susceptible d'affecter sa sécurité, celle du groupe ou le bon déroulement de la prestation.

ASTERS MTB se réserve le droit de demander toute information utile à l'adaptation ou à la sécurisation de la prestation, dans le respect des règles applicables à la protection des données.

En cas de doute sérieux sur l'aptitude d'un Participant, ASTERS MTB pourra refuser sa participation ou interrompre sa participation à la prestation pour des raisons de sécurité.

Article 12 – Organisation de la prestation

Les horaires, lieux de rendez-vous, itinéraires, contenus pédagogiques et programmes sont communiqués à titre indicatif, sauf engagement exprès contraire.

Le Client et les Participants s'engagent à respecter les horaires indiqués.

Un retard peut entraîner :

- une réduction de la durée effective de la prestation ;
- une adaptation du programme ;
- ou, le cas échéant, l'impossibilité pour le Participant de rejoindre la prestation en cours, sans que cela ouvre droit à remboursement.

ASTERS MTB se réserve la possibilité d'adapter à tout moment :

- l'itinéraire ;
 - la durée ;
 - les exercices ;
 - le lieu de pratique ;
 - ou le contenu de la prestation, en fonction notamment de la météo, de l'état du terrain, de la fréquentation, du niveau réel du groupe, d'un incident technique, d'une contrainte de sécurité ou d'un événement extérieur.
-

Article 13 – Nombre minimal et maximal de participants

Certaines prestations sont soumises à un nombre minimal ou maximal de participants.

Lorsque le nombre minimal n'est pas atteint, ASTERS MTB peut :

- maintenir la prestation avec adaptation tarifaire si le Client l'accepte ;
- proposer un report ;
- proposer une prestation de substitution ;
- ou annuler la prestation.

Dans ce cas, les sommes déjà versées pour la prestation annulée sont remboursées, à l'exclusion de toute autre indemnité.

Article 14 – Matériel

14.1 Matériel individuel

Sauf mention contraire, chaque Participant doit disposer d'un matériel personnel conforme, entretenu, adapté à la discipline pratiquée et au niveau de la prestation.

Le matériel obligatoire ou recommandé peut être précisé dans la fiche de la prestation, le bulletin d'inscription, le devis ou le message de confirmation.

Selon la nature de la prestation, cela peut notamment inclure :

- un vélo en bon état de fonctionnement ;
- un casque conforme et correctement ajusté ;
- des protections adaptées ;
- une tenue adaptée à la météo ;
- de l'eau et de l'alimentation ;
- un nécessaire de réparation ;
- un téléphone chargé ;
- et tout autre équipement utile ou obligatoire indiqué par ASTERS MTB.

Le Participant demeure seul responsable :

- de son matériel ;
- de son entretien ;
- de son utilisation ;
- et des dommages qu'il pourrait causer ou subir du fait de ce matériel.

14.2 Refus de départ

ASTERS MTB ou le Moniteur peut refuser le départ ou imposer une adaptation de la prestation si le matériel d'un Participant est manifestement inadapté, défectueux, dangereux ou insuffisant.

14.3 Matériel prêté ou mis à disposition

Lorsque du matériel est prêté ou mis à disposition par ASTERS MTB, le Participant s'engage à l'utiliser conformément aux consignes données et à en prendre soin.

Article 15 – Sécurité et comportement

Le Participant s'engage à :

- respecter les consignes du Moniteur ;

- adopter un comportement prudent et respectueux ;
- tenir compte de ses propres limites ;
- signaler immédiatement toute difficulté, fatigue, douleur, incident ou dysfonctionnement matériel ;
- respecter les autres participants, les tiers, les usagers, les lieux traversés et la réglementation applicable.

ASTERS MTB se réserve le droit d'exclure sans indemnité tout Participant dont le comportement compromet :

- sa propre sécurité ;
 - la sécurité d'autrui ;
 - le bon déroulement de la prestation ;
 - ou l'image et la réputation d'ASTERS MTB.
-

Article 16 – Modification, annulation et interruption

16.1 Modification ou annulation par ASTERS MTB

Les activités de pleine nature et de mobilité sportive sont soumises à des aléas, notamment météorologiques, techniques, humains, administratifs et environnementaux.

Pour des raisons de sécurité, de faisabilité ou de force majeure, ASTERS MTB peut être amenée à modifier ou annuler une prestation avant son commencement ou en cours d'exécution.

En cas de modification substantielle avant le début de la prestation, ASTERS MTB proposera selon les cas :

- un report ;
- une prestation équivalente ou adaptée ;
- ou le remboursement des sommes déjà versées.

En cas d'interruption ou de modification en cours de prestation justifiée par la sécurité, l'état du terrain, la météo, le niveau réel du groupe, un incident ou tout autre événement extérieur, ASTERS MTB ne pourra être tenue au versement d'aucune indemnité.

Un remboursement partiel pourra éventuellement être accordé à titre commercial, sans que cela constitue une obligation.

16.2 Annulation par le Client

Sauf conditions particulières plus favorables prévues par écrit, toute annulation par le Client donne lieu à l'application du barème suivant :

- plus de 15 jours avant le début de la prestation : remboursement intégral des sommes versées ;
- entre 15 jours et 7 jours avant le début de la prestation : 25 % du prix total reste dû ;
- entre 7 jours et 48 heures avant le début de la prestation : 50 % du prix total reste dû ;
- moins de 48 heures avant le début de la prestation : 100 % du prix total reste dû ;
- en cas de non-présentation : 100 % du prix total reste dû.

Toute prestation commencée est due intégralement.

16.3 Cas particuliers

Lorsque des frais externes ont été spécialement engagés pour la prestation à la demande ou pour le compte du Client, ceux-ci pourront rester dus ou être retenus, sur justificatifs, même en cas d'annulation.

Article 17 – Responsabilités – Risques inhérents à l'activité

La pratique du VTT et des disciplines assimilées s'exerce dans un environnement comportant des risques inhérents, notamment :

- risques de chute ;
- obstacles naturels ou artificiels ;
- état variable du terrain ;
- circulation d'autres usagers ;
- aléas météorologiques ;
- contraintes du milieu naturel, montagnard, routier ou aménagé.

Le Participant reconnaît avoir pleinement conscience de ces risques et accepter de participer à la prestation en connaissance de cause.

ASTERS MTB et le Moniteur sont tenus d'une obligation de sécurité de moyens et non de résultat.

Ils mettent en œuvre, dans le cadre de leur mission, les moyens normalement attendus d'un professionnel diligent pour assurer la sécurité des Participants.

Chaque Participant conserve un rôle actif dans la pratique de l'activité et demeure responsable de son comportement, de son matériel, de son appréciation personnelle de ses capacités et du respect des consignes reçues.

Article 18 – Assurances et secours

ASTERS MTB SARL déclare être couverte au titre de sa responsabilité civile professionnelle pour les activités relevant de son objet.

Compagnie d'assurance : AN3S

Numéro de police RC Pro : 675047304

Cette assurance couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle d'ASTERS MTB SARL et de ses encadrants dans le cadre de l'exécution des prestations proposées. Elle ne se substitue pas à l'assurance personnelle du Client ou des Participants.

ASTERS MTB SARL a également souscrit, au bénéfice des participants, une **assurance individuelle accident** destinée à couvrir certaines conséquences d'un accident survenu au cours de l'activité encadrée, y compris lorsque la responsabilité d'ASTERS MTB SARL ou du Moniteur n'est pas engagée. Cette garantie est accordée dans les conditions, limites, plafonds et exclusions prévus par le contrat d'assurance souscrit.

Compagnie d'assurance : AN3S

Numéro de police assurance individuelle accident : IA2200075

Il est expressément précisé que cette assurance individuelle accident **ne couvre pas les frais de recherche, de secours, d'assistance ou de rapatriement**.

Il appartient en conséquence à chaque Participant de vérifier qu'il bénéficie, à titre personnel, d'une couverture adaptée à la pratique du VTT et des activités de pleine nature, incluant si nécessaire :

- une responsabilité civile individuelle ;
- une assurance individuelle accident complémentaire ;
- une garantie assistance ;
- la prise en charge des frais de recherche, de secours et de rapatriement ;
- une couverture valable en France et à l'étranger, selon le lieu de la prestation.

Les frais de secours, de recherche, d'assistance, de rapatriement ou de soins qui ne seraient pas couverts par l'assurance responsabilité civile professionnelle d'ASTERS MTB SARL, par l'assurance individuelle accident souscrite au bénéfice des participants, ou par les régimes obligatoires, restent à la charge du Participant concerné ou de ses ayants droit.

Article 19 – Mineurs

La participation d'un mineur à une prestation vendue directement par ASTERS MTB suppose :

- l'accord préalable de son représentant légal ;
- la communication de toute information utile à sa sécurité ;
- et, le cas échéant, la remise d'une autorisation parentale écrite.

ASTERS MTB peut exiger qu'un représentant légal soit joignable pendant toute la durée de la prestation.

Pour certaines prestations, ASTERS MTB se réserve le droit d'imposer la présence d'un adulte accompagnant.

Article 20 – Droit à l'image

Sauf opposition expresse formulée par écrit avant le début de la prestation, le Client et les Participants autorisent ASTERS MTB à utiliser, à titre gratuit, les photographies et vidéos prises dans le cadre de la prestation, sur tout support de communication, notamment :

- site internet ;
- réseaux sociaux ;
- brochures ;
- catalogues ;
- supports promotionnels.

Cette autorisation est consentie pour une utilisation en lien avec l'activité d'ASTERS MTB et pour une durée raisonnable compatible avec la finalité de communication.

Pour les mineurs, l'autorisation doit être donnée par le représentant légal.

Le Participant ou son représentant légal peut retirer son accord pour l'avenir, sous réserve des utilisations déjà réalisées.

Article 21 – Données personnelles

Les données personnelles collectées par ASTERS MTB sont traitées pour les finalités suivantes :

- gestion des demandes de contact ;
- gestion des réservations et des prestations ;
- organisation logistique et sécuritaire des activités ;
- gestion administrative, comptable et contentieuse ;
- envoi d'informations liées à la relation commerciale ;
- et, le cas échéant, prospection commerciale lorsque cela est autorisé.

Les données collectées sont destinées aux seules personnes habilitées au sein d'ASTERS MTB et, le cas échéant, à ses prestataires techniques ou partenaires intervenant strictement pour les besoins de l'exécution de la prestation ou de la gestion administrative.

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation de la finalité poursuivie, puis archivées ou supprimées selon les durées légales ou les besoins de preuve applicables.

Les données utilisées à des fins de prospection commerciale ne sont pas conservées indéfiniment.

Toute personne concernée dispose, dans les conditions prévues par la réglementation applicable, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et, le cas échéant, de retrait de son consentement.

Ces droits peuvent être exercés auprès de :

Sylvain Todeschini, contact@asters-mtb.com, 06 88 47 91 42

En cas de difficulté, la personne concernée peut également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Communication liée à la prestation

Dans le cadre de l'organisation pratique de certaines prestations, ASTERS MTB SARL peut être amenée à collecter le numéro de téléphone mobile des participants afin de faciliter les échanges logistiques avant et pendant l'activité.

Lorsque la mise en place d'un groupe de messagerie instantanée (par exemple WhatsApp) est envisagée pour une prestation, l'ajout d'un participant dans ce groupe ne peut être effectué qu'avec son accord préalable. Le participant est alors informé que son numéro de téléphone et, le cas échéant, son nom ou son image de profil, pourront être visibles par les autres membres du groupe.

Le participant reste libre de refuser ce mode de communication, sans incidence sur sa participation à la prestation. Dans ce cas, les informations pratiques lui seront transmises par un autre moyen approprié.

Article 22 – Réclamations – Médiation de la consommation

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.612-2 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle

<http://www.mediateur-consommation-smp.fr>

Alteritae 5 rue Salvaing

12000 Rodez

Article 23 – Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties rechercheront en priorité une solution amiable.

À défaut d'accord amiable ou de médiation aboutie, le litige sera porté devant les juridictions compétentes dans les conditions du droit commun.

Article 24 – Nullité partielle et non-renonciation

Si l'une des clauses des présentes CGV était déclarée nulle, inapplicable ou réputée non écrite, les autres stipulations demeureraient en vigueur.

Le fait pour ASTERS MTB de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une stipulation des présentes CGV ne saurait être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.